



Congés donné par le propriétaire mais pas trouvé 1 autre location

Par Naelca

Bonjour,

Notre propriétaire nous avait donné congés pour reprise de sa maison, mais nous n'avons pas trouvé d'autre location. Nous devons être partis le 1er mars.

Nous lui avons expliqué la situation, communication assez difficile.

Ils nous a fait des quittances de loyer tous les mois jusqu'à ce jour sauf qu'aujourd'hui nous avons reçu une lettre d'un huissier qui dit qu'il viendra faire l'état des lieux à telle date. Que devons nous faire?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez quitter les lieux et rendre les clés au plus tard à la fin du préavis.

Selon la loi de 89 article 15 :

"A l'expiration du délai de préavis, le locataire est déchu de tout titre d'occupation des locaux loués."

A moins de contester le congé ? Avez-vous demandé à l'ADIL si ce congé était valide ?